

Intact Corporation financière, les fiduciaires des régimes de retraite de RSA au Royaume-Uni et Pension Insurance Corporation plc annoncent une entente de 6,5 G£ visant des rentes sans rachat des engagements au Royaume-Uni

- **Supprime l'exposition aux rentes du bilan d'Intact en assurant entièrement ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au Royaume-Uni auprès de PIC**
- **Maintient la sécurité des prestations pour les participants aux régimes de retraite de RSA au Royaume-Uni**
- **Élimine la cotisation de financement annuelle de 75 millions de livres sterling et libère environ 150 millions de livres sterling de capital**
- **Intact versera un apport d'environ 500 millions de livres sterling, au moyen de capital excédentaire, de la dette, de capitaux hybrides et/ou d'actions privilégiées, pour réaliser l'opération**
- **Devrait améliorer le rendement des capitaux propres opérationnel (RCPO)¹ d'environ 100 points de base, avec une dilution de la valeur comptable par action (VCPA) de quelques points de pourcentage**

TORONTO, le 27 févr. 2023 /CNW/ - Intact Corporation financière (TSX: IFC) (Intact, ICF ou la Société) a annoncé aujourd'hui que les fiduciaires des régimes de retraite de RSA au Royaume-Uni ont conclu une entente avec Pension Insurance Corporation plc (PIC) visant des rentes achetées en bloc (*Bulk Purchase Annuities*) (ou des « rentes sans rachat des engagements ») à l'égard de 6,5 milliards de livres sterling de passifs au titre de régimes de retraite de RSA au Royaume-Uni. Les rentes sans rachat des engagements assurent intégralement les passifs au titre des prestations déterminées du Royal Insurance Group Pension Scheme et du Sal Pension Scheme (les « Régimes de retraite ») auprès de PIC, un assureur spécialisé dans les régimes de retraite à prestations déterminées.

« L'environnement actuel du marché offre une excellente occasion d'éliminer l'exposition aux régimes de retraite britanniques du bilan d'ICF, a déclaré Louis Marcotte, premier vice-président exécutif et chef des finances d'Intact Corporation financière. Cette opération représente une réduction rentable des risques, le paiement initial étant essentiellement égal aux cotisations de financement annuelles restantes et au capital libéré. Parallèlement, les mesures clés liées à notre acquisition de RSA demeurent très solides et les rentes sans rachat des engagements renforcent notre capacité à saisir des occasions de croissance. »

Motifs stratégiques de l'opération

L'opération répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- elle transfère la quasi-totalité des risques économiques et démographiques résiduels associés aux Régimes de retraite à une contrepartie solide et spécialisée du domaine de l'assurance, ce qui élimine de notre bilan l'exposition aux risques liés aux régimes de retraite, qui ne font pas partie des activités principales d'Intact;
- elle soutient l'objectif de surperformance du RCP¹ d'Intact en améliorant l'efficacité des capitaux;
- elle élimine l'obligation d'Intact de verser 75 millions de livres sterling par année aux régimes et libère environ 150 millions de livres sterling de capital, ce qui ensemble correspond essentiellement à l'apport initial;
- elle accroît la capacité de la Société de saisir des occasions stratégiques futures, puisqu'Intact ne serait plus limitée par la responsabilité de gérer des passifs au titre des régimes de retraite de 6,5 milliards de livres sterling. Ceci entraîne en partie l'élimination de la quasi-totalité des besoins de financement et des besoins en capitaux futurs liés aux Régimes de retraite.

Financement de l'opération

ICF facilitera cette opération au moyen d'un apport initial aux Régimes de retraite d'environ 500 millions de livres sterling.

- L'opération devrait être financée au moyen d'un capital excédentaire d'environ 300 millions de dollars, de capitaux hybrides et/ou d'une émission d'actions privilégiées de 300 millions de dollars, ainsi que d'une dette à court terme.

Impact financier

- Intact s'attend à ce que le résultat opérationnel net par action (RONPA)¹ diminue d'environ 1,5 % au cours de la première année complète suivant la clôture, en raison des coûts de financement associés à l'opération.

- L'opération fera temporairement augmenter l'impôt sur le résultat non opérationnel, puisque la déductibilité de l'apport initial sera répartie sur trois ans, ce qui entraîne le reclassement des actifs d'impôt différé du résultat non opérationnel aux autres éléments du résultat global, pour une incidence nette neutre sur les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions.
- La VCPA devrait diminuer d'environ 5 % par rapport au 31 décembre 2022, ce qui reflète le paiement de l'apport initial ainsi que la décomptabilisation de l'excédent comptable d'environ 200 millions de livres sterling lié aux Régimes de retraite, partiellement contrebalancés par un ajustement favorable découlant de l'adoption de la norme comptable IFRS 17 le 1^{er} janvier 2023.
- L'opération devrait faire augmenter le RCPO¹ d'ICF d'environ 100 points de base au cours de la première année complète suivant la clôture. Cela reflète la libération des capitaux détenus aux fins de protection contre le risque lié aux régimes de retraite et l'élimination du surplus des régimes de retraite, ce qui réduisait le RCPO¹.
- Les ratios de capital dans tous les territoires demeureront conformes à nos cibles opérationnelles et bien supérieurs aux exigences réglementaires.
- Le ratio de la dette sur le capital total ajusté devrait augmenter de moins de 2 points et demeurer inférieur à 23 % à la fin du premier trimestre de 2023, pour revenir aux niveaux antérieurs à l'opération d'ici la fin de 2023. Intact ne s'attend pas à ce que ses notes de crédit externes soient touchées.
- Toutes les mesures de rendement clés liées à l'acquisition de RSA devraient demeurer conformes aux prévisions, y compris un taux de rendement interne (TRI) supérieur à 20 %, une hausse du RONPA¹ d'environ 20 % et des synergies annualisées avant impôts d'au moins 350 millions de dollars d'ici 2024.
- En raison de certaines restrictions réglementaires, une tranche d'environ 0,6 milliard de livres sterling des actifs des Régimes de retraite sera liquidée au cours des 12 à 18 prochains mois et le produit sera transféré à PIC. Intact ne prévoit pas avoir d'autres besoins de financement relativement à ce transfert. Ainsi, l'incidence sur les résultats de ce paiement différé devrait être négligeable.

Intact a été conseillée dans le cadre de l'opération par Lane Clark & Peacock (LCP) et Slaughter and May.

Pour de plus amples renseignements sur cette opération, veuillez consulter l'onglet [Événements et présentations](#) du site Web d'Intact Corporation financière.

¹ Cette mesure est un ratio non conforme aux PCGR, qui n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS et qui peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés de notre industrie. Pour obtenir des renseignements historiques sur ces mesures, veuillez vous reporter à la section 36 - Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui est disponible sur notre site Web au www.intactfc.com ou sur SEDAR au www.sedar.com.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada, l'un des principaux fournisseurs d'assurance spécialisée dans le monde et, avec RSA, un chef de file au Royaume-Uni et en Irlande. La Société a connu une croissance interne et par acquisition, et ses primes annuelles totalisent plus de 21 milliards de dollars.

Au Canada, Intact distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance grâce à un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive BrokerLink, et directement aux consommateurs par belairdirect. Intact offre également des solutions d'assurance pour les groupes d'affinité par l'intermédiaire de Johnson Assurance.

Aux États-Unis, Intact Assurance Solutions spécialisées offre une gamme de produits et services d'assurance spécialisée par l'entremise d'agences indépendantes, de courtiers régionaux et nationaux, de grossistes et d'agences générales de gestion.

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, la Société offre des solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises ainsi que d'assurance spécialisée au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe sous les marques de RSA.

À propos de PIC

PIC a pour mission de payer les prestations de retraite de ses titulaires de polices actuels et futurs. PIC assure des revenus de retraite sûrs grâce à une gestion globale des risques et à l'excellence de la gestion des actifs et des passifs, ainsi qu'à un service à la clientèle exceptionnel. Au 30 juin 2022, PIC assurait 293 400 participants à des régimes de retraite et comptait 44,1 milliards de livres sterling en investissements financiers, accumulés grâce à des solutions d'assurance de régimes de

retraite sur mesure pour contrats de rente avec et sans rachats des engagements destinées aux fiduciaires et promoteurs de régimes de retraite à prestations déterminées au Royaume-Uni. À ce jour, PIC a versé des prestations de retraite totalisant près de 9 milliards de livres sterling à ses titulaires de polices. Ses clients comprennent des sociétés du FTSE 100, des multinationales et des organismes du secteur public. PIC est autorisée par la Prudential Regulation Authority et régie par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority (FRN 454345). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.pensioncorporation.com.

Énoncés prospectifs

Certains des énoncés figurant dans le présent communiqué de presse sont des énoncés prospectifs. Ces énoncés comprennent, notamment, les énoncés relatifs aux avantages prévus et aux autres répercussions de l'opération, aux sources de financement de l'apport initial et à l'incidence prévue sur le RCPO, la VCPA, le RONPA, le ratio de la dette sur le capital total, le TRI et les synergies annualisées avant impôts. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux dispositions d'exonération des lois en valeurs mobilières applicables du Canada.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et les hypothèses de la direction à la lumière de son expérience et de sa perception à l'égard des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société ou les événements à venir ou les faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Dans le cas des sinistres et des pertes estimés, en raison de la nature provisoire des renseignements disponibles au moment de l'établissement de ces estimations, les estimations futures et les montants réels et la catégorisation des sinistres et des pertes associés aux événements décrits ci-dessus pourraient différer sensiblement des estimations actuelles.

Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont présentés sous réserve des mises en garde qui précèdent et des mises en garde figurant à la section « Gestion des risques » de notre rapport de gestion de 2022 (sections 30 à 34), aux notes 10 et 13 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans notre notice annuelle datée du 7 février 2023, qui peuvent tous être consultés sur notre site Web au www.intactfc.com ou sur SEDAR au www.sedar.com. L'opération décrite aux présentes est également assujettie à certains risques, notamment le risque que les avantages de l'opération ne se concrétisent pas comme prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement financier d'Intact. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société. Ces facteurs devraient, toutefois, être examinés avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Les investisseurs devraient s'assurer que l'information qui précède est considérée avec soin lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et ne s'engage pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

SOURCE Intact Corporation financière

<https://salledepresse.intactfc.com/2023-02-27-Intact-Corporation-financiere,-les-fiduciaires-des-regimes-de-retraite-de-RSA-au-Royaume-Uni-et-Pension-Insurance-Corporation-plc-annoncent-une-entente-de-6,5-GGBP-visant-des-rentes-sans-rachat-des-engagements-au-Royaume-Uni>